



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE
PROGRAMMATION GÉNÉRALISTES (O.A.P-G)

PIECE N°3-A

OAP-G « Patrimoines et Paysages »

PLUI APPROUVE LE 18 JANVIER 2021

– Préambule –

1. POURQUOI UNE OAP-G « PATRIMOINES ET PAYSAGES » ?

Les orientations d'aménagement et de programmation qu'elles soient thématiques, généralistes (OAP-G) ou sur un espace défini (OAP-P) permettent de préciser les objectifs et orientations du PADD en leur donnant une portée plus « opérationnelle ». L'OAP-G « Patrimoines et paysages » vise à préciser les intentions d'aménagement et le cas échéant les actions à valoriser pour répondre aux enjeux de préservation et mise en valeur des patrimoines et paysages de la Porte du Hainaut.

▪ *Des grands constats...*

A la fois, rural, industriel et urbain, le territoire de la CAPH offre des paysages variés, liés à la diversité et à la richesse de ses caractéristiques physiques (géologiques, topographiques, hydrologiques, milieux et ressources naturels) et à son développement historique dont témoigne l'important patrimoine culturel, défensif, religieux, minier, industriel, bâti et urbain.

Trois labels reconnaissent une partie de ces richesses : le label « Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut », le label « UNESCO » pour le patrimoine minier et le label « Thermalisme » lié aux thermes et à la production d'eau minérale à Saint-Amand-Les-Eaux.

Ces éléments paysagers et patrimoniaux sont cependant fragiles, voire menacés.

▪ *Des grands objectifs et orientations du PADD et prescriptions du SCoT...*

Dans le PADD, les paysages sont identifiés comme des vecteurs fondamentaux pour le développement du territoire :

- Développement économique : activités traditionnelles (notamment agriculture, industries des transports, ...), innovantes (notamment énergies renouvelables, numériques...) ou à fort potentiel, tel le tourisme.
- Attractivité résidentielle : qualité du cadre de vie, animation du territoire...
- Supports majeurs pour changer l'image de la CAPH et le regard qu'on a de et sur la CAPH.

L'OAP-G découle de la volonté des acteurs du territoire d'engager des projets et actions qui mettent en valeur ces « vecteurs » et leur potentiel de développement d'activités économiques. Les objectifs sont ambitieux et la démarche soutenue dans l'OAP-G « Patrimoine & Paysages » est de définir les orientations qui visent à les atteindre tout en sachant que cela demandera un temps plus long que la durée d'un PLUi.

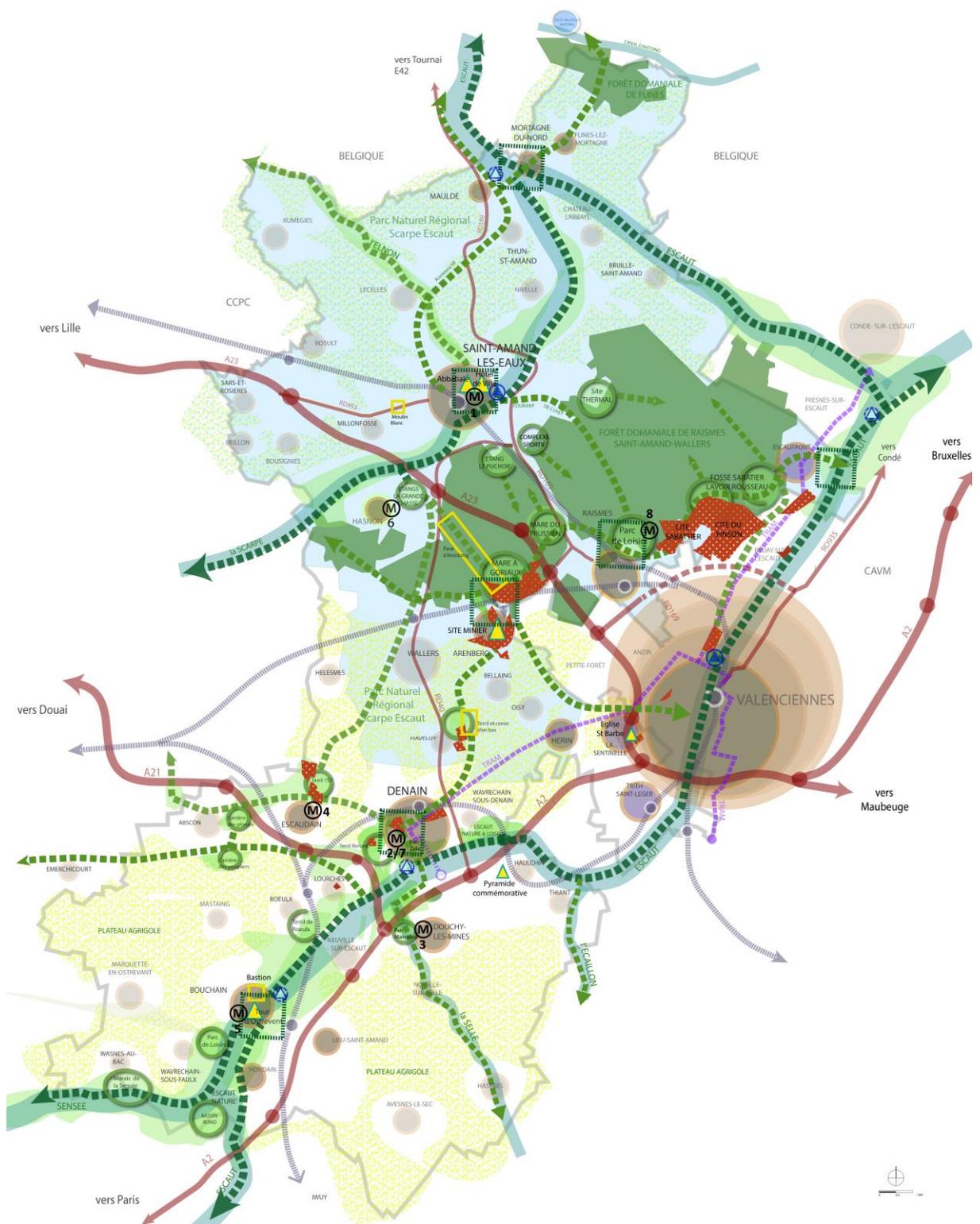


Figure 1- Carte de synthèse du PADD Environnement

- *De l'enjeu d'une approche à différentes échelles et plusieurs clés d'entrée...*

L'approche est nécessairement transversale et à différentes échelles :

- L'échelle de l'Agglomération (CAPH), en cohérence avec l'organisation et le fonctionnement futurs de la Porte du Hainaut, impulsés par le PADD,
- L'échelle des grandes « entités géographiques » (secteurs définis pour les ateliers territoriaux), pour prendre en compte les spécificités propres à chacune de ces entités,
- L'échelle des communes, le « socle » des projets concrets.

Les clés d'entrées sont plusieurs :

- Les grands éléments fédérateurs ;
- Les éléments de liaison, de maillage ;
- La qualité des éléments et leur mise en valeur.

2. POUR S'APPROPRIER L'OAP-G...

- *Articulation de l'OAP-G « Paysages et Patrimoines » avec les OAP-P, le zonage et le règlement*

La mise en œuvre des orientations de l'OAP-G « Paysages et Patrimoines » est soutenue par la définition des différentes zones du PLUi et par l'écriture du règlement. Les autorisations d'urbanismes devront être conformes avec ces pièces réglementaires.

Les OAP-P intègrent les orientations de l'OAP-G « Paysages et Patrimoines », généralement sous forme de principes. Les projets urbains, dans la définition opérationnelle (c'est-à-dire dans leur définition « plan masse ») devront respecter ces principes.

Cependant, chaque site a son paysage. Au-delà, de contribuer à établir le zonage et le règlement, l'OAP-G « Patrimoines et Paysages » vise à promouvoir la prise en compte « du génie / de l'esprit des lieux » dans la réflexion projet, ainsi que la perception sur les paysages proches et lointains. Aussi, les demandes d'autorisation d'urbanisme seront également étudiées à travers le prisme des principes et orientations inscrites dans l'OAP-G « Patrimoines et Paysages », alors même qu'elles ne font pas l'objet d'une disposition réglementaire directement ciblée.

- *Articulation avec d'autres actions (hors champ PLUi).*

L'OAP-G « Patrimoines et Paysages » s'articulent avec les actions ou les politiques menées par la CAPH et ses partenaires (ex. Région ; PNR, Mission Bassin Minier, ONF, Office du Tourisme...) , qui ne relèvent pas du PLUi, mais qui peuvent accompagner ou favoriser la mise en œuvre ses objectifs et orientations.

– Sommaire –

Partie 1 : Les grands éléments fondateurs d'unité et de cohésion

- Orientation 1. Les grands paysages
- Orientation 2. Les massifs forestiers
- Orientation 3. L'Escaut tête de pont et la Scarpe
- Orientation 4. Le patrimoine minier

Partie 2 : Les grands éléments vecteurs de lien et d'animation

- Orientation 5. L'armature verte, bleue, anthracite et noire
- Orientation 6. Les hubs
- Orientation 7. Les circuits de découverte et de mobilité douce

Avertissement

Les cartes figurant dans ce document viennent illustrer le texte. Les informations qui y figurent ne sont pas exhaustives.

Partie 1 - Les éléments fondateurs d'unité et de cohésion

Orientation 1 - Les Grands Paysages

Ces éléments qui fédèrent l'ensemble des acteurs du territoire autour de leurs valeurs identitaires. L'enjeu pour les grands paysages est d'identifier les caractéristiques qui les distinguent et forgent leur identité, de les préserver et de les mettre en valeur. On différencie trois grands paysages qui ont chacun des enjeux bien spécifiques :

- Les **plateaux à dominante agricole** au sud, où l'enjeu est le maintien de terres agricoles occupées par les grandes cultures qui offrent un paysage ouvert ainsi que la valorisation de la forme urbaine compacte des bourgs et villages entourée d'une « couronne verte » (plus ou moins dégradée).
- Les **paysages urbains et miniers** du Denaisis et de l'Ancien Corridor Minier qui se caractérisent par un développement urbain dense et étalé et où les enjeux sont la préservation et mise en valeur des paysages urbains identitaires (ex. cités minières, cités -jardin), le maintien des coupures d'urbanisation, la valorisation d'une agriculture de proximité, la qualité des interfaces espaces urbains/ agricoles et naturels ainsi que le renouvellement des friches.
- Les **paysages bocagers** de l'Amandinois et du Pévèle au nord, où l'enjeu est la préservation et la mise en valeur d'un territoire bocager : système bocager (zones humides, prairies, haies...) avec un chevelu hydrographique dense, et une urbanisation « perméable » avec son environnement agricole/naturel à valoriser.

La prise en compte des caractéristiques identitaires se traduit sous les orientations suivantes :

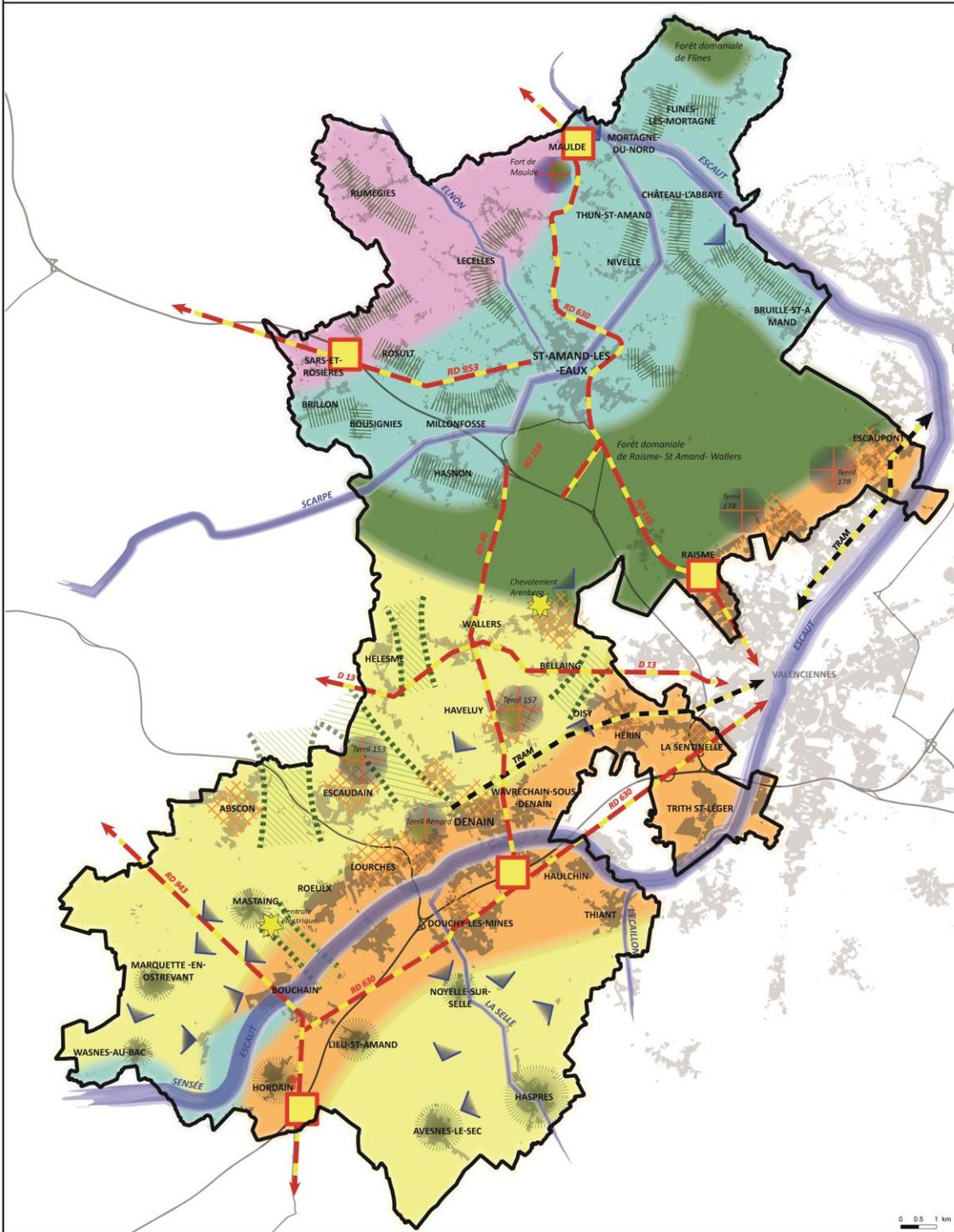
Orientation	Grand principe de programmation et d'aménagement	Détails
Les espaces agricoles	Préserver l'agriculture de la plaine humide de la Scarpe, du Plateau Agricole	Préserver les espaces agricoles et les activités agricoles compatibles avec les paysages qu'elles intègrent et façonnent.
Les espaces naturels, écologiques remarquables	Préserver les cœurs de biodiversité majeurs et complémentaires	Protéger strictement les cœurs de biodiversité majeurs et complémentaires.

		<p>Tenir compte des occupations historiques existantes avant le classement en cœur de biodiversité, comme par exemple : le Parc du Fleury).</p> <p>Mettre en œuvre les mesures de maintien et de restauration des milieux</p>
Les espaces tampons	Préserver et mettre en valeur les espaces tampons	Préserver notamment les lisières de forêts, les coupures d'urbanisation, les coulées vertes, les zones tampons du patrimoine minier.
Les interfaces espaces urbains / espaces agricoles et espaces urbains/ espaces naturels	Assurer la qualité des franges	<p>Prendre en compte les formes urbaines de chaque grand paysage :</p> <p>Au nord : « perméabilité » du tissu urbain avec son environnement ;</p> <p>Au centre : coupure d'urbanisation et interfaces espaces urbains et espaces agricoles ou naturels ;</p> <p>Au sud : compacité des bourgs et villages cernés d'une couronne verte.</p>
Le Patrimoine bâti protégé par une réglementation nationale	Protéger les sites et abords conformément à la réglementation	Prendre en compte les monuments historiques, les sites classés et tout autre patrimoine bâti faisant l'objet d'une protection nationale et appliquer la réglementation en vigueur.
Le patrimoine minier	Assurer la préservation et la mise en valeur du patrimoine minier, inscrit UNESCO ou non.	Voir Partie 1. Orientation 4 – Le patrimoine minier.
Le patrimoine forestier	Assurer la préservation et la mise en valeur des milieux forestiers.	Voir Partie 1. Orientation 2 – Les massifs forestiers.
Le patrimoine quotidien	Protéger le patrimoine remarquable non-classé / non-inscrit.	Identifier dans chaque commune les éléments du patrimoine bâti (immeuble, ensemble urbain) et naturel (espace vert, arbre, haies) à protéger.

		<p>Mettre en place les mesures pour le préserver, le mettre en valeur et le faire connaître en favorisant leur intégration dans les circuits de découverte du territoire.</p>
<p>Les axes routiers : « Portes » d'entrée et « axes » de découverte du territoire</p>	<p>Mettre en valeur les « Portes » d'accès du territoire et les principaux axes de déplacements de découverte du territoire.</p>	<p>Identifier les « Portes » (échangeur routier ou autoroutier, gares, haltes fluviales...) et mettre en œuvre les mesures pour les rendre attractives et impulser l'envie de découvrir le territoire.</p> <p>Identifier les axes routiers structurants (hors autoroute) et veiller à leur aménagement qualitatif pour inciter à partir à la découverte de la Porte du Hainaut. (Cf. Carte Lecture et perception des grands ensembles paysagers).</p> <p>Veiller à la qualité des projets à proximité de ces « Portes » et le long de ces axes : ils chercheront à renvoyer une image positive du territoire.</p>
<p>Les vues et les repères</p>	<p>Préserver la visibilité des repères et les cônes de vue.</p>	<p>Identifier les repères et les cônes de vues et mettre en œuvre une politique de préservation (limitation de l'urbanisation à proximité).</p>

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

OAP - Paysage et Patrimoine



Lecture et perception des grands ensembles paysagers

Sources : CAPH ; Antea Group ; PNRSE ; Géonord ; SITURV



Développer la qualité des paysages par une lecture environnementale et patrimoniale

Respecter les qualités des grands ensembles paysagers naturels régionaux marqueur de l'identité du territoire.

- 

Versant de la Pévèle
Préserver les éléments de la trame bocagère remarquable (haie bocagère, boisement, arbre remarquable, ...) du paysage rural par la limitation des extensions urbaines et des pratiques culturales intensives
- 

Plaine humide (Scarpe+Sensee)
Maintien d'une activité agricole de prairie garante de la biodiversité et la variété des paysages. Renforcer la présence de l'eau par la protection des éléments hydrographiques et sa trame bocagère
- 

Plateau agricole
Respecter les paysages ouverts des grandes cultures qui ouvrent les horizons lointains depuis les lignes de crête.
- 

Massif forestier
Préserver la forêt et ses franges comme coeur vert d'agglomération et dans son rôle d'interface entre les différents bassins de vie.
- 

Escaut urbain
Retrouver le lien avec l'Escaut depuis les coeurs urbains et industriels en valorisant les coupures vertes des corridors écologiques identifiés dans la TVB et en développant les sites natures à vocation de loisirs et de tourisme fluvial.

Prendre en compte les espaces urbains dans la qualification paysagère (titre à revoir)

- 

Préservation et renforcement des lisières vertes des bourgs et villages des plateaux agricoles
- 

Maintenir des porosités urbaines
Préserver des ouvertures dans le tissu urbain linéaire de l'amandinois pour la continuité des paysages et la gestion hydraulique des milieux humides.
- 

Coupure d'urbanisation
Maintenir les ouvertures sur les paysages
- 

Cité minière
Préserver et renforcer la qualité paysagère des cités jardins minières et industrielles

Valoriser et faciliter la découverte et la lecture du paysage / Révéler des espaces remarquables structurants du territoire

- 

Point de repère
Maintenir leur lisibilité dans le grand paysage
- 

Panorama
Mettre en valeur et aménager les points de vue sous forme de belvédères.
- 

Point de vue
Maintenir les vues ouvertes offrant des perspectives lointaines sur le paysage depuis les reliefs.
- Axe paysage**
Valoriser les pénétrantes et traversées de territoire (hors autoroutes et réseau ferré) comme axe de «découverte» permettant la mise en réseau et la mise en valeur des pôles d'intérêts.

 - 

Pénétrante routière
 - 

Pénétrante TSCP - Ligne Tramway
 - 

Pénétrante Voie d'Eau
- 

Porte d'entrée de la CAPH
Site potentiel de communication et d'information sur le territoire et son patrimoine.

Orientation 2 - Les massifs forestiers

S'étendant sur près de 4 600 hectares, la forêt domaniale de Raismes-Saint-Amand-Wallers est le deuxième massif forestier du département du Nord et le premier du PNR Scarpe-Escaut. Idéalement situé entre la Métropole Lilloise et Valenciennes, il constitue une rupture naturelle entre l'Amandinois et l'Ancien Corridor Minier.

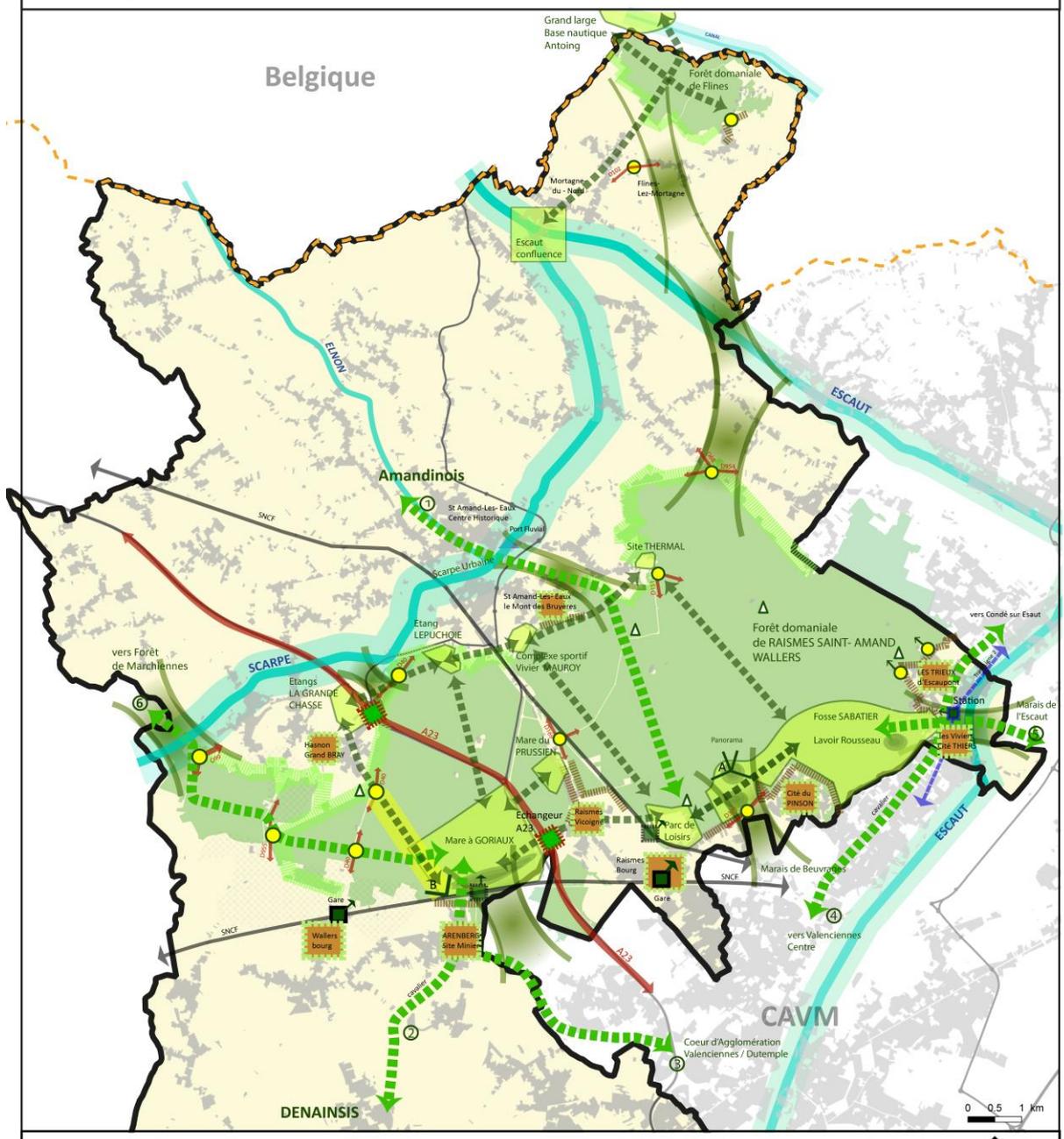
La forêt de Flines-lès-Mortagne, bien que d'une superficie beaucoup plus petite constitue un ensemble boisé important et un site à enjeux au regard d'une part de son positionnement en « Porte d'entrée » de l'Agglomération depuis la Belgique et d'autre part au regard des synergies à valoriser avec le territoire Belge limitrophe où s'est développé un pôle touristique majeur.



Éléments structurants du territoire participant à la qualité du cadre de vie et à un potentiel touristique fort, l'identification et la mise en valeur pour chaque massif, des seuils, lisières et espaces de transition cherche à permettre la mise en place d'une dynamique mutuelle entre les massifs forestiers, les cœurs de ville et les éléments patrimoniaux du territoire.

Orientation	Grand principe de programmation et d'aménagement	Détails
Patrimoine forestier naturel	Préserver et mettre en valeur le patrimoine forestier naturel.	<p>Protéger les massifs forestiers.</p> <p>Identifier les sites naturels au sein des massifs forestiers qui peuvent être ouverts au grand public et accueillir des aménagements permettant la découverte de ces espaces et le développement d'activités de loisir.</p> <p>Définir les mesures à mettre en œuvre dans ses sites pour articuler leur ouverture au public avec la préservation des milieux naturels et anthropiques (terrils, cavaliers, drèves...).</p>
Patrimoine forestier bâti	Préserver et mettre en valeur le patrimoine forestier bâti.	Protéger le patrimoine forestier bâti existant et leur site sans empêcher leur réaffectation mais en veillant à ce que les nouveaux usages soient compatibles avec la préservation des milieux forestiers et que les projets de restauration et de développement du bâti respectent l'identité, la cohérence et les qualités architecturales de l'élément d'origine.

<p>Les lisières de forêts et cônes de vues</p>	<p>Veiller à la qualité des lisières de forêts, qui constituent des supports importants pour la mise en valeur des massifs forestiers.</p>	<p>Définir les caractéristiques de chaque typologie de « lisières » (ex. franchises, bocagères...) et décliner pour chacune les mesures à mettre en œuvre pour préserver leurs qualités.</p> <p>Eviter le développement urbain dans les lisières immédiates des forêts.</p>
<p>Circuits et connexions</p>	<p>Assurer les connexions entre les massifs forestiers et avec leur environnement naturel non forestier et urbain. Favoriser la fluidité des circulations à l'intérieur des massifs.</p>	<p>Assurer le lien « nature » avec le reste du territoire via le développement et la préservation de coulées vertes (en évitant la fragmentation que crée l'urbanisation). Favoriser également les connexions entre la CAPH et la CAVM.</p> <p>Identifier les circuits de découverte « modes doux » et assurer des connexions entre ces supports.</p> <p>Définir les éventuels aménagements à réaliser pour sécuriser les circulations et la préservation des milieux.</p>
<p>Les « Portes des forêts »</p>	<p>Mettre en valeur l'accès aux forêts et à leur potentiel de loisirs depuis les axes structurants de déplacements (route, train, tram).</p>	<p>Identifier les « Portes » et mettre en œuvre les mesures adéquates pour les rendre attractives et impulser l'envie de découvrir la forêt.</p>
<p>Les seuils de forêts</p>	<p>Mettre en valeur les seuils urbains des massifs forestiers.</p>	<p>Identifier les principaux sites d'accueil notamment d'activités de loisirs et de tourisme en lisière des massifs forestiers, ainsi que les ensembles urbains patrimoniaux d'intérêt tels que les sites miniers emblématiques (terrils, drèves, cités minières, etc...)</p> <p>Porter une attention particulière à leur mise en valeur, ainsi qu'à leur accès et à la qualité des espaces publics qui les desservent.</p> <p>Connecter les seuils entre eux (mobilité douce, connexions « vertes » avec l'appui notamment des politiques « Nature en ville »).</p>



La forêt 'Coeur vert' d'agglomération

Sources : CAPH ; Antea Group ; PNRSE ; MBM ; SITURV

OAP : La forêt 'coeur vert' d'agglomération

 **Massif forestier:** développement des activités de loisirs, de découverte et protection des milieux naturels en accord avec les pratiques de sylviculture

 **Coulée Verte à maintenir**
Préserver les liens du massif forestier avec les grands milieux naturels ou ruraux

Les Seuils

 Grands sites d'accueil pour des activités de nature et de loisirs à développer en lien avec la forêt

 **Seuil urbain de la forêt à valoriser** en lien avec le patrimoine bâti remarquable (cités minières,) et la requalification des coeurs des villes, bourgs, villages,quartiers.

Les Portes de la forêt'

 **Porte à valoriser** en lien avec les échangeurs autoroutiers (aire de stationnement, accueil, information, mise en connexion des liaisons douces.)

 **Valorisation des seuils de forêt** sur les axes routiers passants secondaires (accueil, informations, stationnement...)

 **Porte ferroviaire**
Valoriser l'accès ferroviaire de la forêt depuis les gares existantes (information, balisage, circuit, accueil modes doux ...)

 **Valoriser l'accès à la forêt** depuis les projets de halte ou gare ferroviaire en réflexion

 **Porte du TRAMWAY**
Valoriser l'accès à la forêt depuis les stations de Tramway d'agglomération (information, connexion aux liaisons douces...)

Liaisons douces

 Mise en réseaux des grands sites nature/loisirs

 **Valorisation des grand axes d'ouverture de la Forêt vers les territoires**
1- Axe de l'amandinois: promenade de l'Elnon/courant du Cuyet
2- Axe du denaisis: promenade du cavalier et des terrils
3- Axe du valeniennois: promenade du coeur d' agglomération
4- Axe de l'Escaut : promenade de l'ancien cavalier
5- Axe des marais de Fresnes Escaut
6- Axe de la Scarpe/ Forêt de Marchiennes

Les Franges

 **Maîtrise du développement urbain** et requalification des interfaces avec la forêt (traitement des limites, plantations, valorisation d'espaces publics tampon ...)

 **Préervation des lisières 'franches'** de forêt avec la gestion d'espaces naturels et agricoles ouverts

 **Préervation des lisières bocagères** de la forêt avec la valorisation des activités agricoles (prairies, élevages, vergers) et de loisirs adaptés (ferme équestre...)

Le patrimoine remarquable

 Mise en valeur des sites inscrits au patrimoine

 Mise en valeur du petit patrimoine: maison forestière

 **Vues remarquables à préserver**
A- Panoramas des terrils
B- Perspective de la Drève

Orientation 3 - L'Escaut tête de pont et la Scarpe

Omniprésente sur le territoire, l'eau constitue un marqueur majeur et identitaire des paysages de la CAPH. Ses cours d'eau et en particulier l'Escaut et la Scarpe constituent des vecteurs structurants du développement. Ailleurs, elle est à l'origine des systèmes et paysages bocagers particulièrement riches, notamment dans l'Amandinois.

L'Escaut et la Scarpe sont identifiés comme vecteurs économiques et touristiques de premier ordre. Le regard porté par le territoire sur ces éléments structurants cherchera à valoriser l'image de la qualité de vie et d'entreprendre que postule la Porte du Hainaut.



Leur mise en valeur (traitements des berges, façades urbaines, cônes de vue, espaces ouverts et naturels, circuits doux...) et le développement des connexions avec les communes et territoires concernés doivent permettre d'affirmer ce rôle.

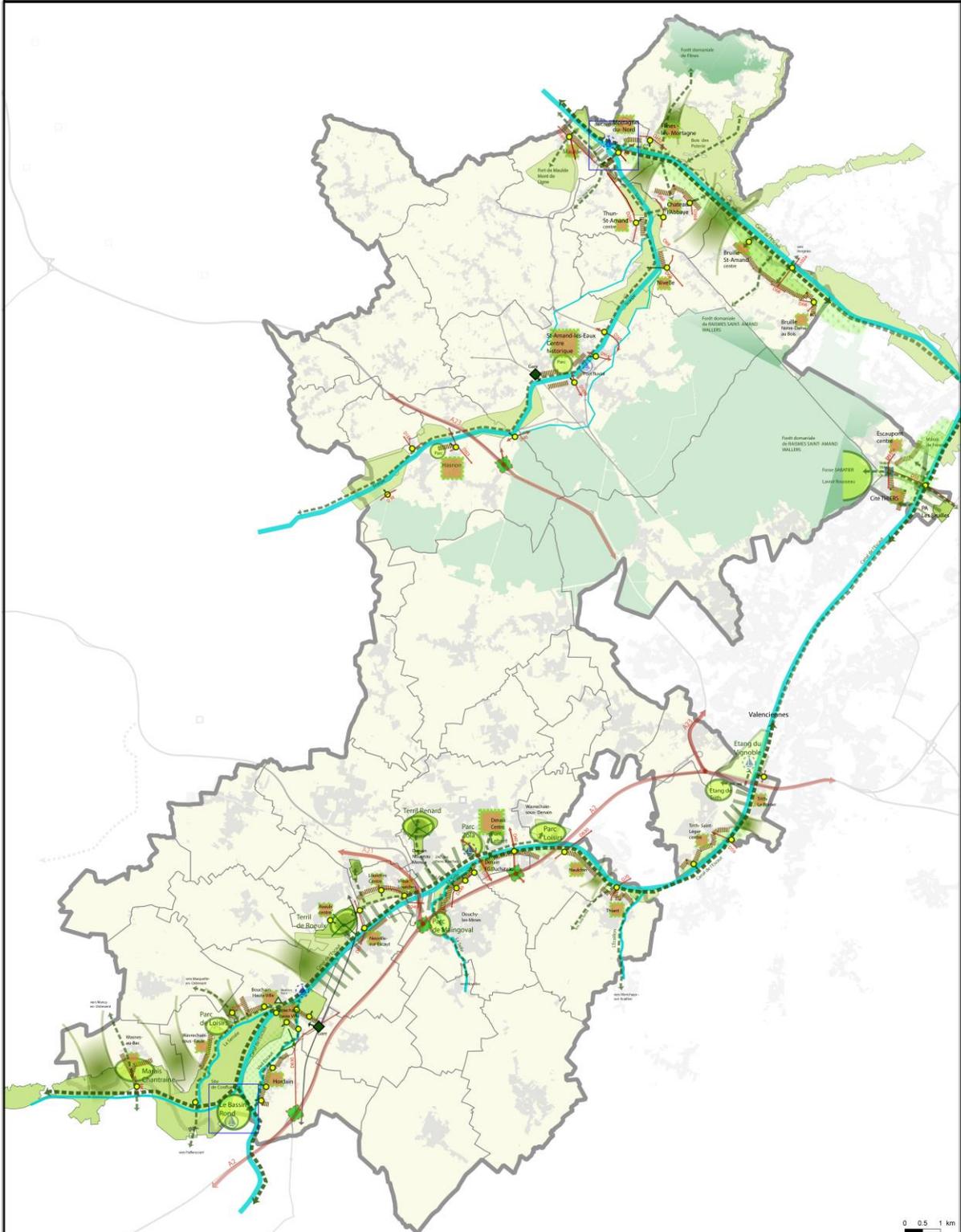
Les principes développés ci-dessous seraient à valoriser pour l'ensemble des principaux cours de la Porte du Hainaut (donc la Selle et L'Ecaillon).

Sous cette orientation, sont évoqués les éléments hydrauliques naturels autres que les grands cours d'eau (l'Escaut et La Scarpe ou encore l'Ecaillon et la Selle) à préserver. Il s'agit non seulement de mettre en valeur des éléments ayant un rôle important dans la constitution des paysages, mais également de prendre en compte leur rôle dans la prévention des risques d'inondation.

Orientation	Grand principe de programmation et d'aménagement	Détails
Les Grands Sites	Identifier les grands sites	<p>Identifier les principaux sites d'accueil de biodiversité, d'activités économiques, d'activités de loisirs et de tourisme fluvial.</p> <p>Préciser les vocations de ces sites et définir les mesures à mettre en œuvre pour leur développement qualitatif au regard de leurs vocations.</p>

Les coulées vertes	Assurer le lien « nature » entre les espaces agricoles et naturels et l'Escaut ou La Scarpe	Identifier les espaces vecteurs des coulées vertes et mettre en œuvre des politiques adéquates suivant les contextes/secteurs.
Les espaces ouverts le long de l'Escaut et de la Scarpe	Assurer le maintien du caractère naturel de ces espaces et de leurs spécificités	Identifier ses espaces et leurs caractéristiques (ex. espaces agricoles dans les zones humides, les friches renaturées) et les préserver de l'urbanisation. Définir leur vocation dominante et les mesures de préservation des paysages.
Le Patrimoine industriel	Préserver et mettre en valeur le patrimoine industriel bâti remarquable Veiller à une évolution qualitative des friches	Identifier le patrimoine à préserver, l'intégrer autant que possible dans les circuits découvertes en identifiant les connexions mode doux à ces circuits. Identifier les friches le long des cours d'eau, définir leur évolution à l'horizon du PLUi et encadrer celles-ci.
Les « Portes » de l'Escaut et de la Scarpe	Mettre en valeur l'accès aux grands sites de l'Escaut et de la Scarpe depuis les principales infrastructures de déplacement (route, train, tram)	Identifier et hiérarchiser les « Portes » : Portes principales d'accès au territoire (axe autoroutier, gare, tram) et Portes secondaires (axes secondaires desservant au plus près les sites). En fonction de ces typologies, mettre en œuvre les mesures pour les rendre attractives et impulser l'envie de découvrir le territoire et son offre de loisirs et de tourisme. Connecter les « portes secondaires » aux voies douces.
Les « seuils urbains de l'Escaut et de la Scarpe	Mettre en valeur les seuils urbains en bordure de l'Escaut et de la Scarpe	Poser l'exigence d'un urbanisme de projets. Dans le cadre de ces projets, porter une attention particulière à « retourner la façade urbaine » sur l'Escaut et La Scarpe et à soigner le traitement paysager et des interfaces.

<p>Mobilité</p>	<p>Permettre la découverte des cours d'eau et des éléments attenants</p>	<p>Développer les circuits de découverte le long des cours d'eau, en valorisant notamment les chemins de halages.</p> <p>Identifier les points de rupture et mettre en œuvre les mesures pour les résorber.</p> <p>Connecter ces cheminements avec les « Portes », ainsi que les centre- villes, bourgs et les circuits de découverte du territoire.</p>
<p>Les vues</p>	<p>Préserver les vues sur et depuis les cours d'eau</p>	<p>Préserver les vues sur l'Escaut et la Scarpe et en particulier sur les sites remarquables (ex. Confluence Scarpe-Escaut).</p> <p>Préserver les vues perçues depuis les cours d'eau (attrait majeur pour le tourisme fluvial).</p>
<p>Tourisme fluvial</p>	<p>Accompagner le développement du tourisme fluvial</p>	<p>Identifier et faire connaître les ports et haltes fluviaux existants (ou en projet) en intégrant la durée des trajets.</p> <p>Mettre en valeur ces points d'accueil majeurs du tourisme fluvial (ex. points services, informations).</p> <p>Identifier les circuits depuis les ports et haltes vers les centres-villes, bourgs, les gares, les arrêts de tram...et les sites d'intérêt à proximité et les aménager pour valoriser la découverte de « l'arrière-pays » en mode doux.</p>



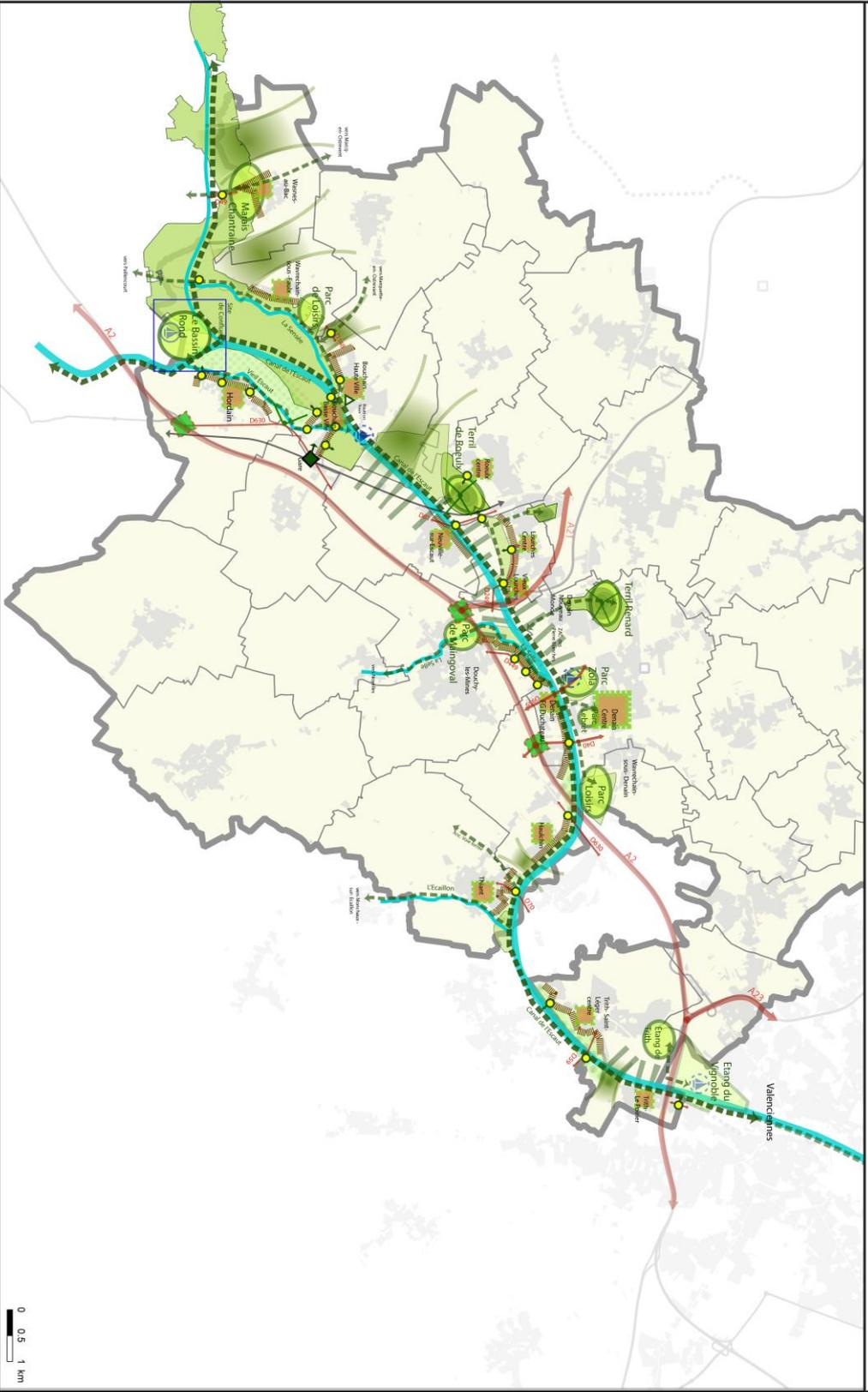
L'Escaut, tête de pont et la Scarpe : Fil bleu d'agglomération

Sources : CAPH ; SCOT Valenciennais ; Antea Group ; PNRSE ; Géanord ; SITURV



OAP Escaut : Fil bleu d'agglomération

 Trame Bleue de l'Escaut et ses affluents principaux  Site d'intérêt écologique et paysager remarquables à préserver  Valorisation des paysages liés aux pratiques agricoles ou d'activités de loisirs extensives des milieux humides (bocage, prairies...)  Coupure Verte à maintenir Préserver les liens du massif forestier avec les grands milieux naturels ou espaces agricoles	<p>Les Franges</p>  Valorisation des fronts urbains et requalification des interfaces avec l'Escaut et la Scarpe (traitement des fronts bâtis et des limites, valorisation d'espaces publics, plantations...)  Mise en place d'une trame paysagère pour l'accompagnement du développement économique des sites de rive de l'Escaut
<p>Les Seuils</p>  Grands sites d'accueil pour des activités de loisirs et nature à développer en bord d'Escaut et de la Scarpe  Seuil urbain de l'Escaut et la Scarpe à valoriser en lien avec le patrimoine remarquable et a requalification des espaces publics des 'coeurs de ville's / bourgs / villages/quartiers/cités	<p>Les sites remarquables</p>  Site de confluence Paysage remarquable à valoriser  Vues remarquables à valoriser
<p>Les Portes de l'Escaut et la Scarpe</p>  Porte à valoriser en lien avec les échangeurs autoroutiers (accueil, information, mise en connexion des liaisons douces.)  Valorisation des portes sur les axes routiers secondaires et les bord de l'Escaut (accueil, informations, stationnement...)  Porte ferroviaire Valoriser la desserte ferroviaire de l'Escaut depuis les gares existantes (information, balisage, circuit, accueil modes doux...)  Porte du TRAMWAY Valoriser la desserte de l'Escaut depuis les stations de Tramway d'agglomération (information, connexion aux itinéraires modes doux)	
<p>Liaisons douces</p>  Aménagement du principe de continuité des liaisons douces le long de l'Escaut et de la Scarpe  Valorisation des connexions aux axes doux d'ouverture de l'Escaut et de la Scarpe vers les territoires	



L'Escaut, tête de pont et la Scarpe : Fil bleu d'agglomération - 1

Sources : CAPH ; SCOT Valenciennes ; Antea Group ; PVRSE ; Géonord ; SITUUV

Orientation 4 - Le patrimoine minier

Depuis juin 2012, le Bassin minier Nord-Pas-de-Calais est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, tant pour ses éléments architecturaux (cités, infrastructures minières...) que pour ses paysages.

Levier majeur en termes de potentiels économiques, ce label est également l'opportunité de valoriser une évolution qualitative des paysages et un changement de regard sur la CAPH.

Afin de ne pas limiter ce changement de regard aux seuls éléments inscrits, il importe d'identifier le patrimoine remarquable et emblématique non-inscrit, ainsi que les enjeux et potentiels propres à chaque élément et de mettre en œuvre un programme de mise en valeur de ce patrimoine et des paysages miniers qui y sont associés.

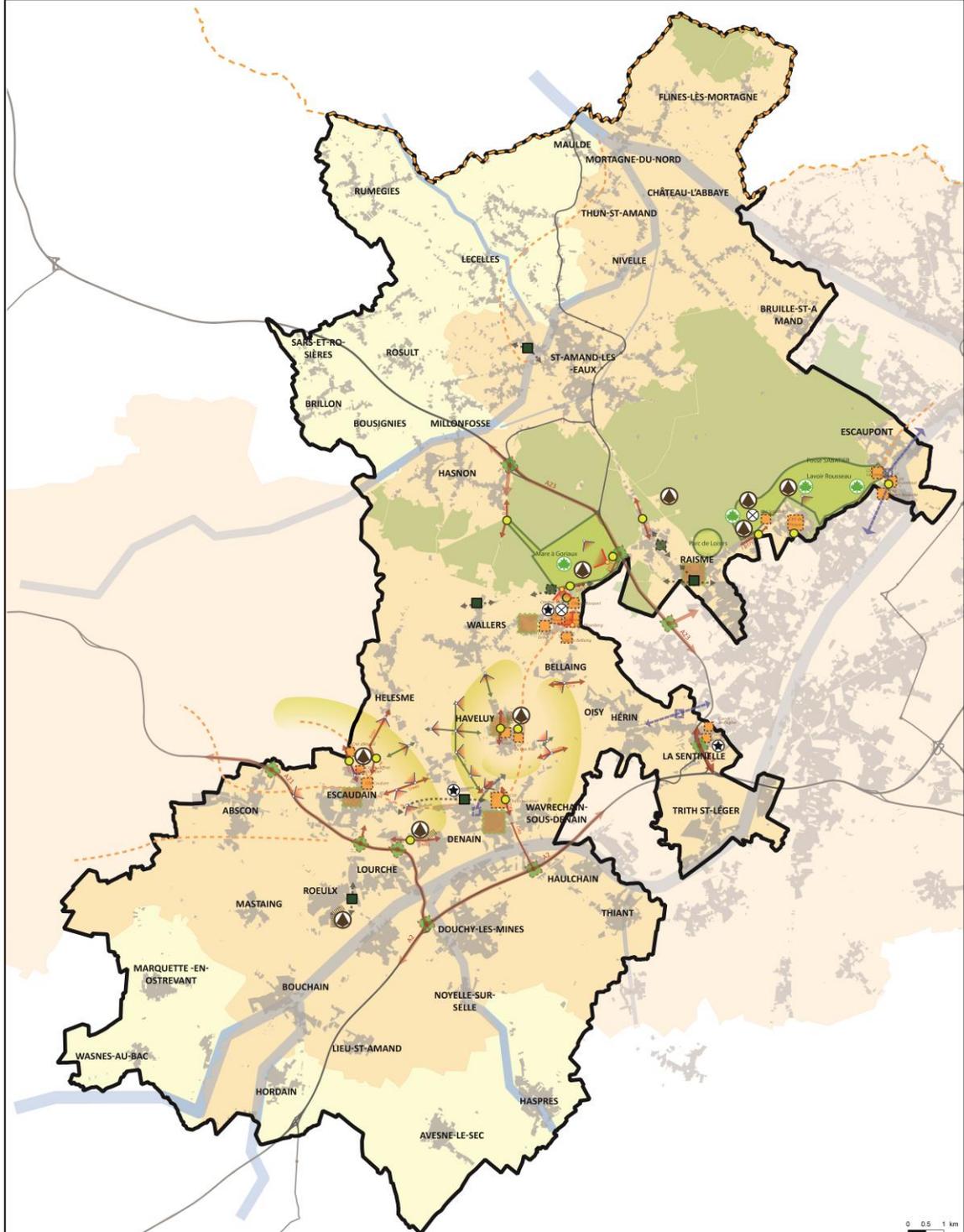


Photo par Jérémy-Günther-Heinz Jähnck / Wallers - Fosse Arenberg

Orientation	Grand principe de programmation et d'aménagement	Détails
Patrimoine minier	Mettre en valeur les éléments protégés et inscrits du patrimoine minier	Veiller au respect des servitudes liées aux monuments historiques et sites inscrits. Porter une attention particulière à la préservation des vues sur ces éléments et sites, y compris lointaines sur ces éléments.
	Accompagner l'évolution qualitative des éléments du patrimoine minier « non protégés » par une réglementation nationale	Inscrire les projets d'évolution dans une réflexion d'ensemble favorisant la préservation du « génie / esprit des lieux » de manière à impulser un renouveau dans le respect des qualités architecturales, paysagères et urbaines des sites.

		<p>Identifier les éléments bâtis non protégés par une réglementation nationale (cités, équipements...) et les préserver en retenant un programme de restauration ou de requalification respectant leur identité et qualité patrimoniales.</p> <p>Aménager et valoriser les espaces naturels et néo-naturels propres au passé minier du territoire.</p> <p>Porter une attention particulière aux covisibilités.</p>
Paysages miniers	Pérenniser et valoriser la visibilité du patrimoine minier dans les paysages de la CAPH	<p>En milieu rural : pérenniser les espaces agricoles ou naturels ouverts offrant des vues sur le patrimoine minier, en évitant leur urbanisation.</p> <p>En milieu urbain : favoriser la visibilité sur le patrimoine minier en identifiant les perspectives dans la trame urbaine sur ces éléments et en les intégrant dans la conception des projets de développement urbain.</p> <p>Veiller à la qualité de l'intégration paysagère et architecturale des projets urbains.</p> <p>Préserver les séquences de vues depuis les axes de déplacements (autoroute route, train, tramway, voie douce...) en évitant leur fermeture par l'urbanisation et/ou à la végétation.</p> <p>Eviter la construction d'infrastructures verticales rentrant en concurrence avec les terrils et les chevalements.</p> <p>Mettre en place un réseau d'itinéraires de cheminements doux et de « routes paysages » et aménager des aires de stationnement sur des sites « belvédères » offrant des vues sur le patrimoine minier.</p>
La « Treille Minière »	Affirmer le patrimoine minier comme support d'un réseau de connexions entre les différents points d'intérêt du territoire	<p>Connecter les éléments du patrimoine minier entre eux à l'appui du développement des cheminements doux et leur maillage.</p> <p>Identifier les connexions existantes et potentielles entre le patrimoine minier et les massifs forestiers, et les cours d'eau et les mettre en valeur.</p>

		Mettre en relation ces éléments et ces connexions avec les polarités urbaines existantes (centres-villes, gares, cœurs de vie...).
Les Portes du Bassin Minier	Mettre en valeur l'accès au patrimoine minier et son potentiel de loisirs	Identifier les différentes portes d'entrées du territoire sur le patrimoine minier (gares, tram, infrastructures routières, fluviales...) et mettre en œuvre des actions de développement et de valorisation de ces portes (gestion du stationnement, fluidité des flux...).
Seuil urbain	Mettre en valeur le tissu urbain à proximité du patrimoine minier, lieux de centralité et capteurs de flux	Porter une attention particulière à la mise en valeur des seuils urbains : <ul style="list-style-type: none"> - Aménager ces espaces afin de créer des espaces publics qualitatifs, favorisant la perception des repères miniers. - Connecter les seuils entre eux (mobilité douce, connexion « verte » avec appui « nature en ville »).



Le Patrimoine Minier: Paysage remarquable

Sources : CAPH ; Anteo Group ; PNRSE ; MBM ; SITURV

OAP : PATRIMOINE MINIER

Le patrimoine minier (la trame minière)

- 
Périmètre du Bassin Minier
Protéger la diversité des éléments du patrimoine minier comme témoin du passé du territoire et en faire un vecteur d'attractivité
- 
Cité minière (patrimoine mondial l'UNESCO)
*Valorisation du patrimoine des cités minières (bâti et paysager).
 Veiller à l'insertion paysagère et architecturale des nouveaux aménagements à proximité des cités minières notamment en préservant leur visibilité.*
- 
Préservation des éléments témoins du paysage minier
- 
Terril
- 
Chevalement
- 
Fosse d'extraction
- 
Espace néo-naturel (bassin d'affaissement)
Ouvert au public

Les seuils

- 
Polarité urbaine à affirmer comme seuil du patrimoine minier remarquable
- 
Grand site de nature ou de loisir à développer en attractivité en lien avec la valorisation des sites du patrimoine minier

Les portes du patrimoine minier

- 
Porte autoroutière
 valoriser les échangeurs autoroutiers comme point d'appel et d'information (Balisage, information.)
- 
Développer les points de découvertes depuis les axes routiers secondaires et les pénétrantes d'agglomération (accueil, informations, stationnement, connexions aux liaisons douces....)
- 
Porte ferroviaire
 Valoriser es points d'appel et de découverte depuis les gares existantes (information, balisage circuit, accueil modes doux ...)
- 
Valoriser les points d'appel et de découverte depuis les projets de gare / halte ferroviaire potentiel
- 
Porte du TRAMWAY
 Valoriser les points d'appel et de découverte depuis les stations de tramway d'agglomération (information, connexions aux liaisons douces...)

Les liaisons et points de vue

- 
Cavalier ou ancienne voie de chemin de fer
Affirmer les cavaliers comme supports de l'armature verte.
- 
Point de vue remarquable sur ou depuis des éléments du patrimoine minier
- 
Point de vue à préserver sur des éléments du patrimoine minier depuis des axes de déplacement (autoroute, route, tramway, train, chemin)
- 
Parvis agricole
Maintenir l'activité agricole qui façonne le paysage et favorise des espaces ouverts dégagant des vues sur les éléments du patrimoine minier.
- 
Route
- 
Cheminement doux
- 
Ligne ferroviaire
- 
Ligne de tramway

Partie 2. Les grands éléments vecteurs de lien et d'animation

(Les éléments qui créent des liens entre les différents territoires de la CAPH)

Orientation 5 - L'armature, verte, bleue, anthracite et noire

La CAPH bénéficie de nombreux réservoirs de biodiversité (milieux forestiers, cours d'eau, espaces naturels ou néo-naturels...) répartis sur les quatre entités territoriales (secteur d'ateliers) qui la composent. Peu mis en valeur et menacés par l'extension urbaine, leur lecture à l'échelle territoriale est compliquée.

La mise en place d'une armature verte, bleue, anthracite et noire permet de valoriser et connecter tous les espaces ayant un rôle dans la préservation de la biodiversité, quel que soit le milieu. Ces espaces supports d'une faune et de la flore riche, sont aussi des leviers majeurs également pour le développement touristique (voies douces, randonnées...) et résidentiel (qualité du cadre de vie). Il est alors important de protéger ces espaces, identifiés localement par les communes, et d'aboutir à une mise en réseau globale à l'échelle de la CAPH.

Orientation	Grand principe de programmation et d'aménagement	Détails
Les espaces écologiques remarquables.	Préservation et valorisation, restauration des fonctionnalités	Identifier et préserver les espaces ayant un intérêt pour la biodiversité.
Les connexions entre les espaces remarquables « terrestre ».	Préserver la matrice agricole et les éléments qui constituent des espaces relais et contribuent à lutter contre l'érosion des sols et les coulées de boue	Préserver les terres agricoles en maîtrisant leur consommation à des fins de développement urbain. Identifier les espaces relais ou potentiels espaces relais (lisières, franges, haies, alignements...) et mettre en place les mesures adéquates pour les protéger. Gérer les interfaces espaces bâtis et espaces agricoles ou naturels.
La « Nature en ville »	Développer la contribution des espaces urbanisés dans la création/restauration des continuités écologiques.	Identifier les espaces verts, parcs, jardins, ... qui peuvent contribuer à établir les « pas » de la trame verte dans le tissu urbain et les préserver. Favoriser la connexion entre ces espaces à travers le traitement végétal des voies et des espaces publics.

Les terrils et cavaliers	Valoriser les fonctions de connexions écologiques des cavaliers, parvis des terrils etc...	Voir Partie 1. Orientation 4 – Le patrimoine minier
Les cours d'eau (L'Escaut, la Scarpe, la Sensée, l'Ecaillon et la Selle)	Préserver leurs fonctionnalités et les capacités à les restaurer	<p>Veiller à ne pas altérer les grands cours d'eau dans leur fonctionnement et mettre en place des plans de gestion assurant leur entretien et leur fluidité.</p> <p>Veiller à la qualité des réalisations aux abords des cours d'eau.</p> <p>Mettre en œuvre les mesures contribuant à améliorer la qualité des eaux (ex. assainissement).</p>
Les éléments hydrauliques autres que les cours d'eau	Mettre en valeur le chevelu hydrographique secondaire.	<p>Identifier les éléments hydrauliques (rus, courants, fossés...) qui jouent un rôle de connexion/alimentation des cours d'eau, ainsi que de prévention des risques d'inondation.</p> <p>Décliner les mesures qui permettront de préserver ces éléments hydrauliques et leurs abords qui constituent des potentiels d'espaces relais.</p>
Les zones humides ou à dominante humides	Préserver les zones humides et à dominante humides, les mares, les étangs, etc.	<p>Protection stricte des zones humides identifiées réservoirs de biodiversité.</p> <p>Préservation des systèmes prairiaux des zones à dominante humide.</p> <p>Au regard de l'urbanisation, appliquer le principe « éviter, réduire, compenser » (E-R-C).</p> <p>Protéger les mares et les étangs.</p>
Les connexions entre l'armature verte et l'armature bleue	Favoriser les interactions réciproques entre ces deux éléments	<p>Maintenir la perméabilité des formes urbaines en milieu bocager : préserver des espaces prairiaux dans le tissu bâti, formant à la fois des points relais écologiques et des ouvertures sur les paysages (s'appuyer notamment sur les parcelles stratégiques des exploitations, mais aussi les espaces identifiés comme régulièrement inondés).</p> <p>Préserver les coupures d'urbanisation afin de permettre la connexion avec les grands cours d'eau.</p>
L'armature noire	Réduire et limiter les pollutions lumineuses	Engager une réflexion pour mettre en place des mesures permettant de limiter et de réduire les pollutions lumineuses (celles-ci impactant les écosystèmes locaux).

Orientation 6 - Les Hubs

Les patrimoines et paysages naturels et culturels et les labels PNR Scarpe-Escaut, UNESCO, Thermalisme/ Santé – bien-être, ont été identifiés comme des leviers majeurs pour l’attractivité résidentielle et le développement économique.

Le projet de développement du territoire de la Porte du Hainaut décline un certain nombre d’orientations qui visent, d’une part à les préserver et les mettre en valeur, d’autre part à faire monter en puissance leur rôle dans l’animation du territoire et le développement touristique. A cet égard, il cherche à promouvoir des « hubs Nature » et « spots touristiques ».

Constituant des sites majeurs de loisirs et tourisme, ces sites ont vocation à accueillir des équipements et aménités permettant de séduire les résidents et visiteurs, de structurer l’offre touristique et de donner un rayonnement, une visibilité, à l’échelle régionale, nationale voire internationale. Le PADD identifie notamment cinq « hubs » : RAISMES-WALLERS (forêt, patrimoine UNESCO), SAINT-AMAND-LES-EAUX (forêt, thermalisme, paysages bocagers et d’étangs et marais), MORTAGNE DU NORD-FLINES-LES-MORTAGNE (forêt, confluence Scarpe-Escaut, base de loisirs ANTOING-B-), BOUCHAIN (confluence Escaut-Sensée, ville historique, parc de loisirs WAVRECHAIN-SOUS-FAULX, bassin rond), DENAISIS (patrimoine minier, l’Escaut projet tête de pont).

Orientation	Grand principe de programmation et d’aménagement	Détails
Les Hubs : un centre majeur d’activités et de mise en réseau	Identifier les Hubs	Localiser, identifier et définir les Hubs à valoriser sur le territoire de la CAPH.
	Définir les conditions de mise en valeur des sites	Délimiter les sites majeurs des hubs et préciser leur programmation ainsi que les aménagements très qualitatifs à y promouvoir.
	Mettre en réseau les sites des hubs entre eux et avec les « Portes » et les « polarités » du territoire	Décliner les connexions notamment via les modes doux et les transports en commun.

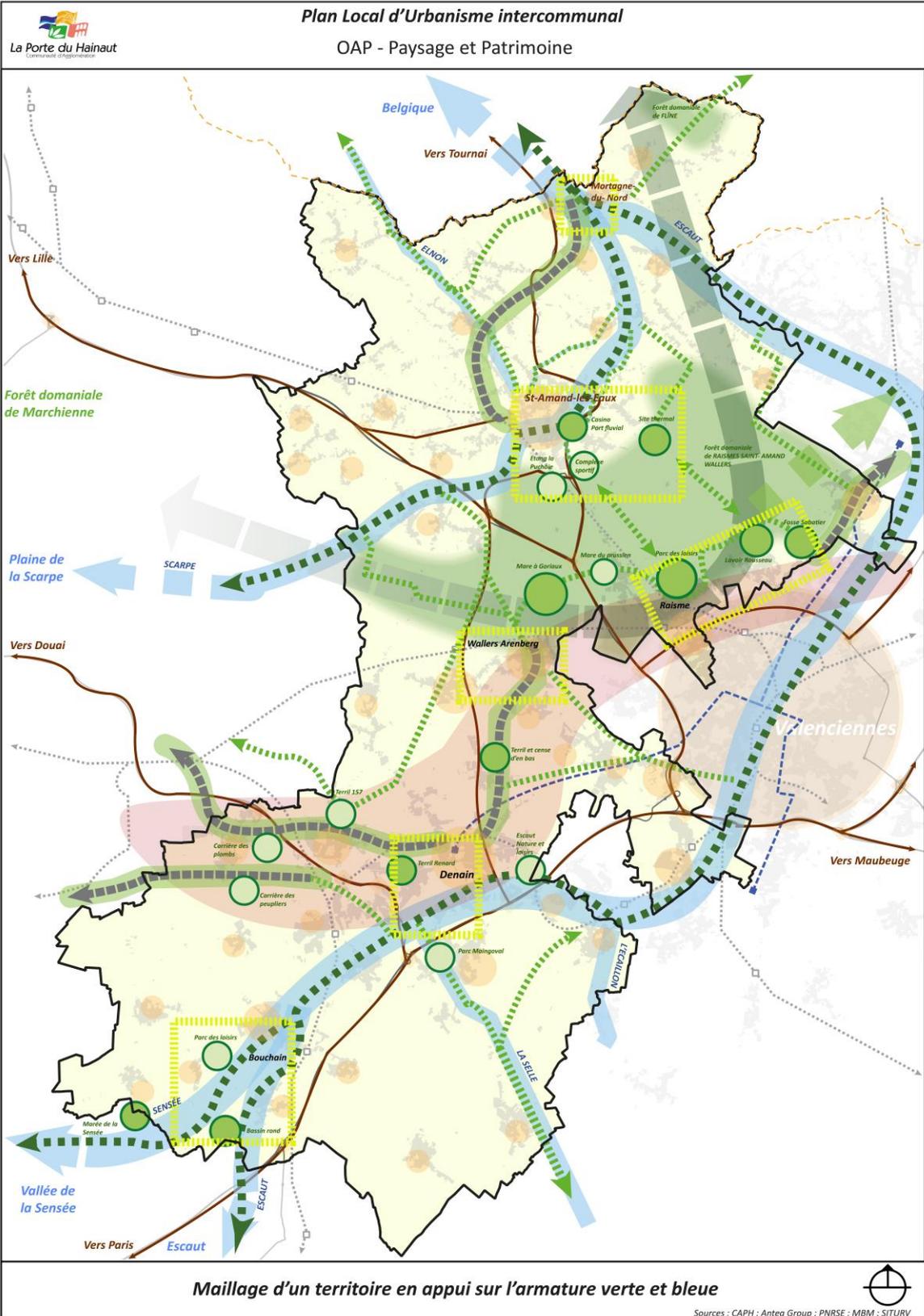
Orientation 7 - Les circuits de découverte et mobilité douce

Les entités territoriales (secteurs d'ateliers) de la CAPH bénéficient de traits identitaires et patrimoniaux distincts, fonctionnant touristiquement de manière séparée, sans réelles cohérences ni connexions.

Au cœur d'un territoire en mutation et à proximité immédiate de la Métropole Lilloise, du Valenciennais et de la Belgique, l'enjeu est de développer et valoriser des modes de circulation doux, soucieux du respect de l'environnement et des paysages traversés.

Ce réseau doit ainsi permettre aux populations locales et aux visiteurs de découvrir l'intégralité du territoire et de son patrimoine (bâti et naturel) en connectant les points d'intérêt majeurs et secondaires entre eux et aux centres-bourgs.

Orientation	Grand principe de programmation et d'aménagement	Détails
Les circuits découvertes	Identifier les circuits de découverte	Définir les circuits permettant de découvrir en mode doux le territoire : circuits vélo-route, circuits de randonnées, tours de villes, bourgs ou villages...
Les itinéraires doux dans les communes	Développer les cheminements doux dans les communes	Identifier les itinéraires existants ou à créer. Définir les cheminements intra-muros et des tours de villes, bourgs ou villages...
Mise en réseau des itinéraires	Mailler les différents itinéraires	Définir les connexions de ce maillage. Identifier les ruptures. Décliner les aménagements à promouvoir pour valoriser des déplacements modes doux confortables et sécurisés.
Communication et information	Mettre en valeur ces itinéraires sur les sites et aux Portes du territoire	Mettre en place des signalétiques et des informations adaptées.



Valoriser l'armature verte et bleue et mettre en réseau les éléments remarquables du paysage et grands sites d'intérêt du territoire

- 

Liaison écologique de maillage et mise en réseau du territoire support de modes doux
- 

Diffuser le potentiel d'itinéraires en prenant appui sur les éléments paysagers existants et assurer le maillage du territoire par des liaisons écologiques entre les différents circuits et grandes entités du territoire.
- 

Liaison écologique prenant appui sur des cavaliers
- 

Circuit «fil bleu d'agglomération» :
Améliorer la fonction écologique des corridors fluviaux et l'ouverture aux modes doux
- 

Axe forestier
Relier les réservoirs écologiques des massifs forestiers interterritoriaux
- 

Ancien corridor minier
Prendre appui sur les éléments remarquables du patrimoine minier pour mailler le territoire et développer les mobilités douces (cavaliers, terrils, ...)

Pole d'attractivité

Valoriser les secteurs au potentiel d'attractivité pour animer le territoire et structurer son aménagement de manière cohérente et fonctionnelle.

- 

Hub-Nature
Valoriser les polarités en situation de carrefour des liaisons douces structurantes du territoire
- 

Grand site de nature et de loisirs
Développer les rayonnements et les potentiels d'attractivité
- 

Site local de nature et loisirs
Accompagner une offre nature et récréative de proximité

Espace générateur ou distributeur de flux

- 

Pôle urbain
- 

Autoroute et échangeur
- 

Voie ferrée et gare
- 

Tramway